



HYDREAULYS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Le mardi 24 septembre 2024 à 17h30 le Comité d'HYDREAULYS légalement convoqué par son Président, Monsieur Marc TOURELLE, s'est réuni à son siège au 12 rue Mansart à Versailles (78 000).

OBJET : 2024/27 - ELECTION DU 9^{EME} VICE-PRESIDENT

Sont présents :

CA VGP : Eric VERSPIEREN (suppléant de Jacques ALEXIS), Alain SANSON (suppléant de Richard RIVAUD), Benoît RIBERT, Claude JORIO, Marc TOURELLE, Sonia BRAU, François-Gilles CHATELUS, Gwilherm POULLENNEC,

CA SBGS : Isabelle DE TONQUEDEC

Saint-Nom-la-Bretèche : Philippe DESBOIS (suppléant de Gérard PARFAIT)

CC Gally Mauldre : Hervé CAMARD, Jerome COTIGNY, Yves DEKEYREL (suppléant de Christian BEZARD)

CC Cœur d'Yvelines : Patricia CHARTON (suppléante de Catherine LANEN)

EPT GPSO : Jacques BISSON, Isabelle DORISON, Grégoire DE LA RONCIERE, Pierre CHEVALIER, Francis MENET

CA SQY : Eva ROUSSEL, Françoise BEAULIEU, Catherine BASTONI, Gilbert REYNAUD, Henri-Pierre LERSTEAU, Housseem DHAOUADI, Aurélien PERROT, Christian GRANDE

Absents excusés : Jean-Philippe LUCE, Pascal THEVENOT, Xavier GUITTON, Jean-Philippe OLIER, Richard LEJEUNE, Arnaud HOURDIN, Eric MARTIN, Pascale FLAMANT, Frédéric PELEGRIN, Olivier AFONSO, Isabelle SATRE, Roger ADELAIDE

Ont donné pouvoir : François DARCHIS à Marc TOURELLE, Jean-Baptiste HAMONIC à Eva ROUSSEL, Brigitte BOUCHET à Housseem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE à Aurélien PERROT

Date de la convocation : 17 septembre 2024

Secrétaire de séance : Isabelle DORISON

Date d'affichage : 27 septembre 2024

Nombre de membres : En exercice : 43 Présents : 27 Votants : 31

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture :

- Date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux. À défaut de recours gracieux, le recours contentieux est recevable à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux

Accusé de réception en préfecture
078-200988-18-20240924-DE-2024-27-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024

Délibération 2024/27

OBJET : Election du 9^{ème} Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat,

Vu la délibération n°2024-06-39 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Gally Mauldre,

Considérant que Monsieur Laurent RICHARD a été élu 9^{ème} Vice-Président d'HYDREAULYS en charge de la gestion du bassin versant du ru de Gally, à l'occasion du Comité du 24 septembre 2020 (délibération n° 2020/03),

Considérant que le décès le 27 mai 2024 de Monsieur Laurent RICHARD implique une nouvelle élection du 9^{ème} Vice-Président d'HYDREAULYS,

Considérant que le Comité doit élire au scrutin secret et à la majorité absolue, le 9^{ème} Vice-Président d'HYDREAULYS,

Considérant que si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu (article L 2122-7 du CGCT),

Considérant que deux scrutateurs sont désignés pour organiser les élections :

- M. Jerome COTIGNY
- Mme Patricia CHARTON

Considérant que le Président procède à l'élection du 9^{ème} Vice-Président,

Considérant qu'il est demandé aux membres du Comité de faire acte de candidature,

M. Hervé CAMARD et M. Benoît RIBERT font acte de candidature au poste de 9^{ème} Vice-Président.

Au scrutin secret, à la majorité absolue fixée à seize (16),

Par 12 voix pour M. Hervé CAMARD / Par 19 voix pour M. Benoît RIBERT

0 bulletin blanc

0 bulletin nul

M. Benoît RIBERT est élu 9^{ème} Vice-Président.

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

EST ÉLU 9^{ème} Vice-Président d'HYDREAULYS :

- M. Benoît RIBERT

**Pour Extrait Conforme
A Versailles, le 24 septembre 2024**

Le Président en préfecture
078-200089316-20240924010EL202427-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024
Marc TOURELLE